

auront acheminé l'artiste à la formule définitive du tableau. M. de Borchgrave demande que l'État acquière ces intéressants documents, en même temps que les toiles qu'il destine à ses musées. C'est l'idée qui a été préconisée ici même l'an dernier. Nous espérons que le ministre n'en ajournera pas indéfiniment la réalisation.

C.

LE NÉPOTISME

Nous avons publié dans notre dernier numéro le compte-rendu fort édifiant d'une séance de la Chambre française et d'une interpellation de M. Cunéo d'Ornano au sujet des affaires de la Corse. On y a vu combien, en ce singulier pays, une seule famille a pu accaparer toutes les places, les fonctions judiciaires principalement et s'est ainsi rendue maîtresse de tous les procès et de toutes les expropriations.

Sans que la chose soit poussée aussi loin chez nous, il est certain que le népotisme y est aussi très florissant et que les emplois judiciaires principalement y appartiennent de la même façon à un tout petit monde, influent, riche, dont les enfants s'allient entre eux et trouvent ainsi — sous tous les ministères — des protections suffisantes pour se faire nommer dans les parquets et tribunaux.

A cela est due la composition généralement médiocre de la magistrature belge. Sous le gouvernement de M. Bara, les postes de juges et de substituts étaient la récompense des services politiques, la prime offerte à la passion sectaire, le salaire promis aux jeunes avocats qui avaient mané cette pâte quelque peu malpropre qu'on appelle les listes électorales.

Aujourd'hui les influences de famille sont tout à Bruxelles, pour l'obtention des emplois judiciaires. A telles enseignes, qu'il n'y a pas longtemps un de nos amis, intelligent, actif, qui sollicitait une place de substitut, obtint d'un ministre cette réponse déconcertante : « Mais... votre père n'était pas magistrat ! »

Il est bon de signaler ces choses, puisque la création d'une chambre à la cour d'appel de Bruxelles vient d'être décidée, ce qui occasionnera un grand mouvement dans la magistrature. On cite même déjà les titulaires des futurs emplois et parmi les nominations annoncées on en indique qui seraient de véritables scandales : les plus jeunes avocats, seront encore une fois préférés, parce qu'ils auront dans leur famille des ascendants — anciens magistrats influents — qui iront solliciter le ministre et lui dicter son choix.

Ces influences de famille sont parfois si puissantes qu'on va jusqu'à nommer des adversaires politiques, notoirement connus pour leur doctrinarisme sectaire. Ce n'est pas que nous plaidions pour nos amis, et la malignité qui nous observe traversera notre pensée, si elle y voit l'intention de faire évincer ceux qui ne partagent pas notre manière de voir. Bien au contraire : nous voulions que le zèle politique fut une cause de retard pour entrer dans la magistrature au lieu d'être un titre péremptoire. Qu'on nomme indifféremment catholiques et libéraux, mais qu'on nomme les plus méritants; que chacun vienne à son rang et à son heure et que ce ne soit pas éternellement les oncles, neveux et gendres d'anciens magistrats qui passent les premiers — après un an ou deux de stage.

Qu'on y prenne garde : un népotisme pareil est le signe de toutes les organisations sociales qui se disloquent, et la petite bourgeoisie comme le peuple sont là épiant toutes nos fautes, doutant de la justice qui n'appartient qu'à quelques-uns, jusqu'à ce qu'un jour ayant bien mangé à nous seuls tous les gâteaux, on viendra bousculer la table et chasser les convives.

R.

Revue Parlementaire

Les indépendants à la Chambre

Il a été de nouveau question cette semaine à la Chambre des intérêts bruxellois. M. de Borchgrave a regretté que le ministre n'ait pu répondre favorablement aux réclamations faites par M. Systemans concernant la gare du Luxembourg. — M. Vandenpeereboom a bien voulu reconnaître les dangers des passages à niveau des rues Belliard et Montoyer, il a reconnu aussi que la gare avait des dimensions trop insuffisantes, mais il déclare que les ressources lui manquent. Tout au moins M. de Borchgrave voudrait qu'on transformât immédiatement la partie de la gare affectée au déchargement des grosses marchandises. Les installations actuelles sont préjudiciables aux intérêts des commerçants et les voies sont si resserrées que le camionnage y est dangereux, sinon impossible.

L'honorable député de Bruxelles remercie M. le ministre d'avoir donné satisfaction à M. Systemans au sujet de l'entrée par la façade principale de la gare du Midi. C'est une innovation qui sera appréciée par les voyageurs. Il se plaint ensuite de l'insuffisance du bureau de poste à la gare du Nord. Le public, très encombré, y fait des stations trop longues. Enfin il désirerait que les personnes attendant des voyageurs pussent avoir accès dans la gare et ne pas attendre en plein air par des températures souvent insupportables.

De son côté M. Billot s'est occupé du transport des charbons.

« Le tarif réduit, a-t-il dit, adopté pour le transport des charbons, a été pris en vue d'avantager l'industrie nationale. L'honorable ministre pense avoir atteint son but parce que 230.000 tonnes de charbon étranger ont été décartées de nos marchés. Il déclare cependant que le tarif ne peut être étendu à toutes les gares indistinctement sous peine de faire une perte de plusieurs millions.

Plusieurs collègues ont demandé l'abrogation de cette mesure et, viens, au contraire, demander qu'on la restreigne.

On a pris, comme l'un des bases, le tarif de 20 p. c. d'importation étrangère. Mais il se peut que, dans une petite station, les 20 p. c. soient facilement atteints et que, malgré tout, cette importation ne dépasse pas, par exemple, 100 tonnes, qui constitueraient néanmoins 1.000 p. c. d'export.

D'autre part, il y a des stations où l'import.